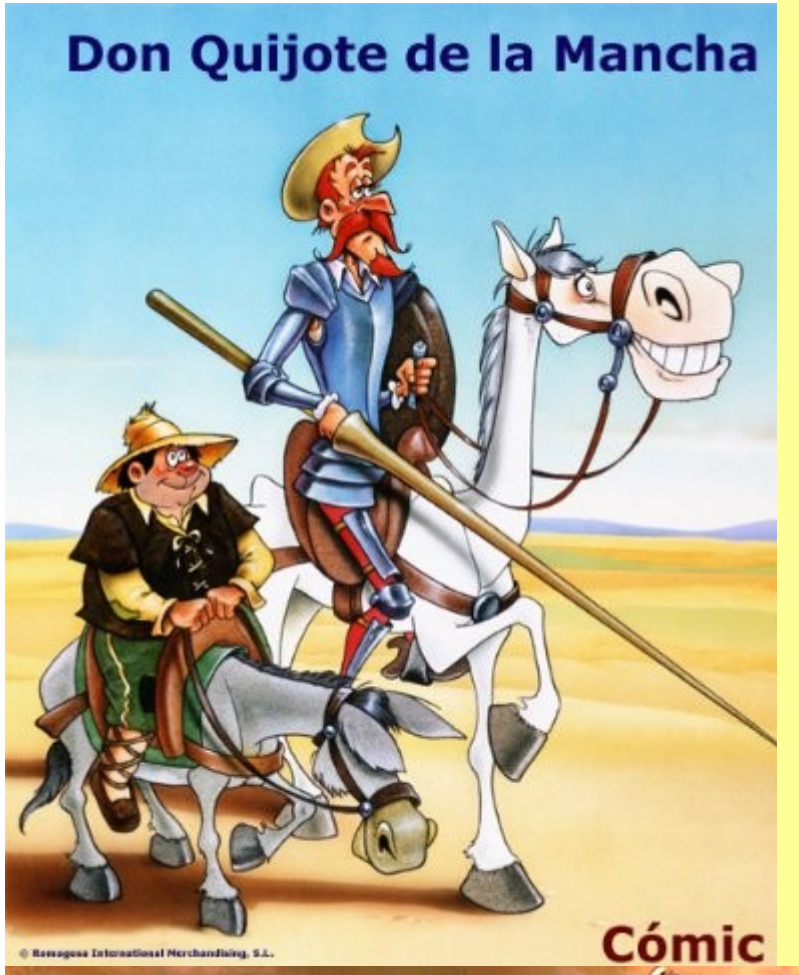
DNL EN ESPAGNOL
Enseignement optionnel

1 HEURE EN PLUS PAR SEMAINE
D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE
EN ESPAGNOL







Objectif

Développer la connaissance approfondie de la culture de l'Espagne et l'Amérique latine, développer la réflexion et l'ouverture d'esprit.

Des activités culturelles :

- participation à un festival de cinéma,

- visite de l'Institut Cervantès de Lyon

- un voyage scolaire est organisé, les élèves de la section sont prioritaires.







Passeport universitaire

La mention DNL espagnol au baccalauréat est un atout pour la poursuite des études

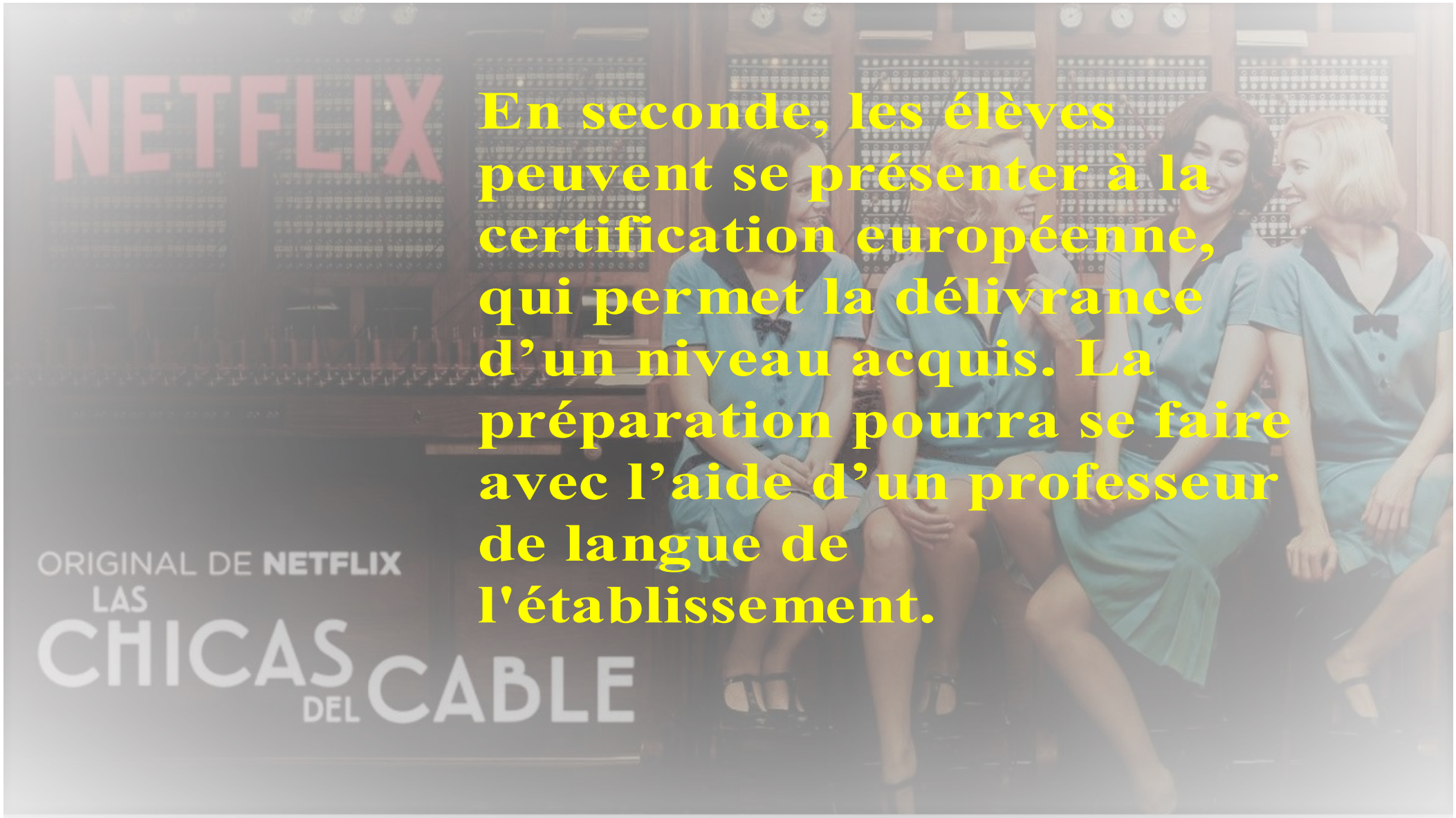
Des perspectives professionnelles

La maîtrise de langues étrangères est désormais une exigence sur un marché du travail de plus en plus ouvertement européen et international.

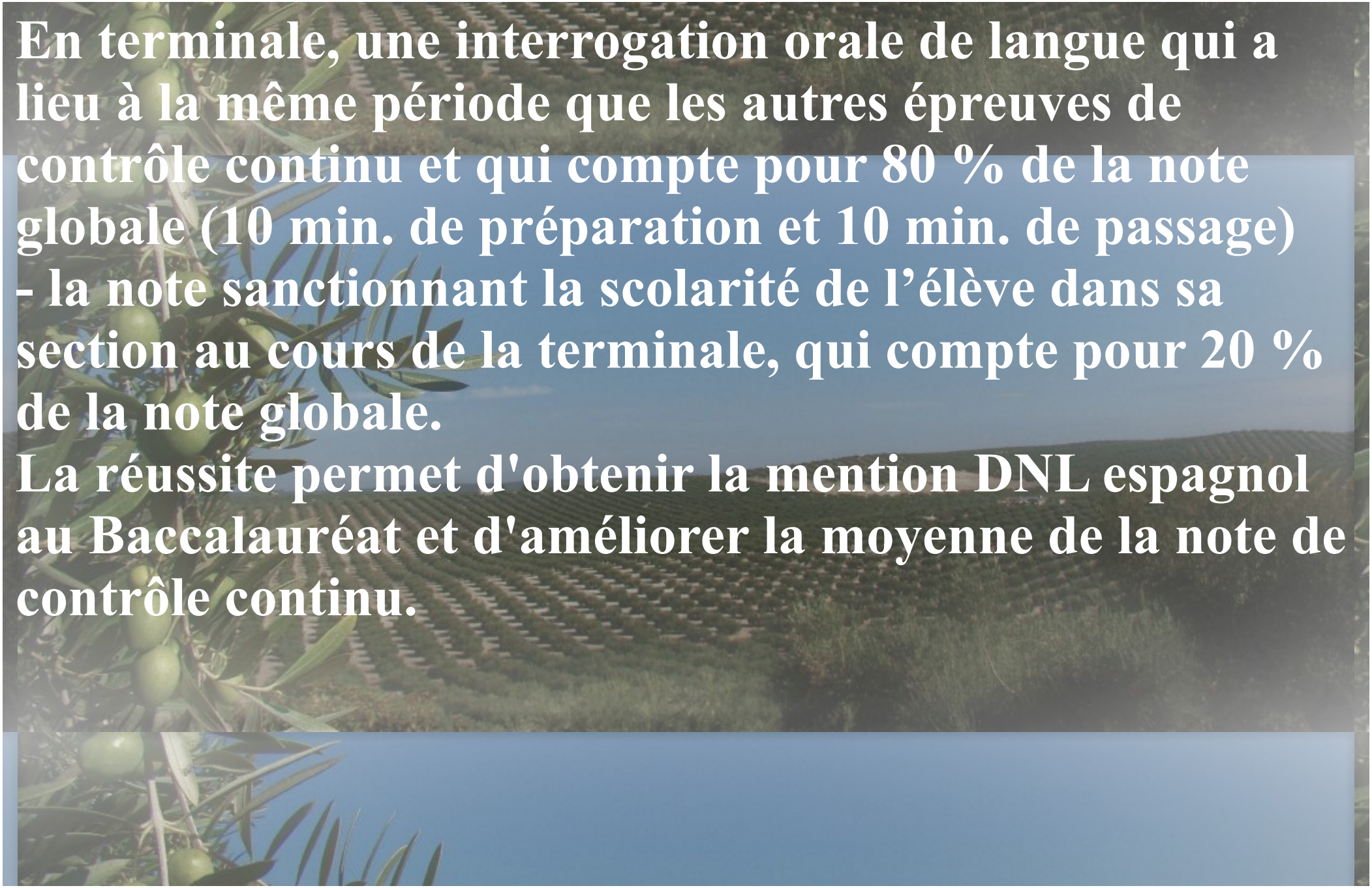
Or l'espagnol est la langue maternelle de plus de 400 millions d'hommes sur trois continents et la 2ème langue internationale et des affaires après l'anglais, ainsi qu'une langue de culture de tout premier plan.



Cet enseignement repose sur 1 heure hebdomadaire supplémentaire de compréhension écrite, orale et expression orale en espagnol de thèmes d'Histoire – Géographie(DNL).

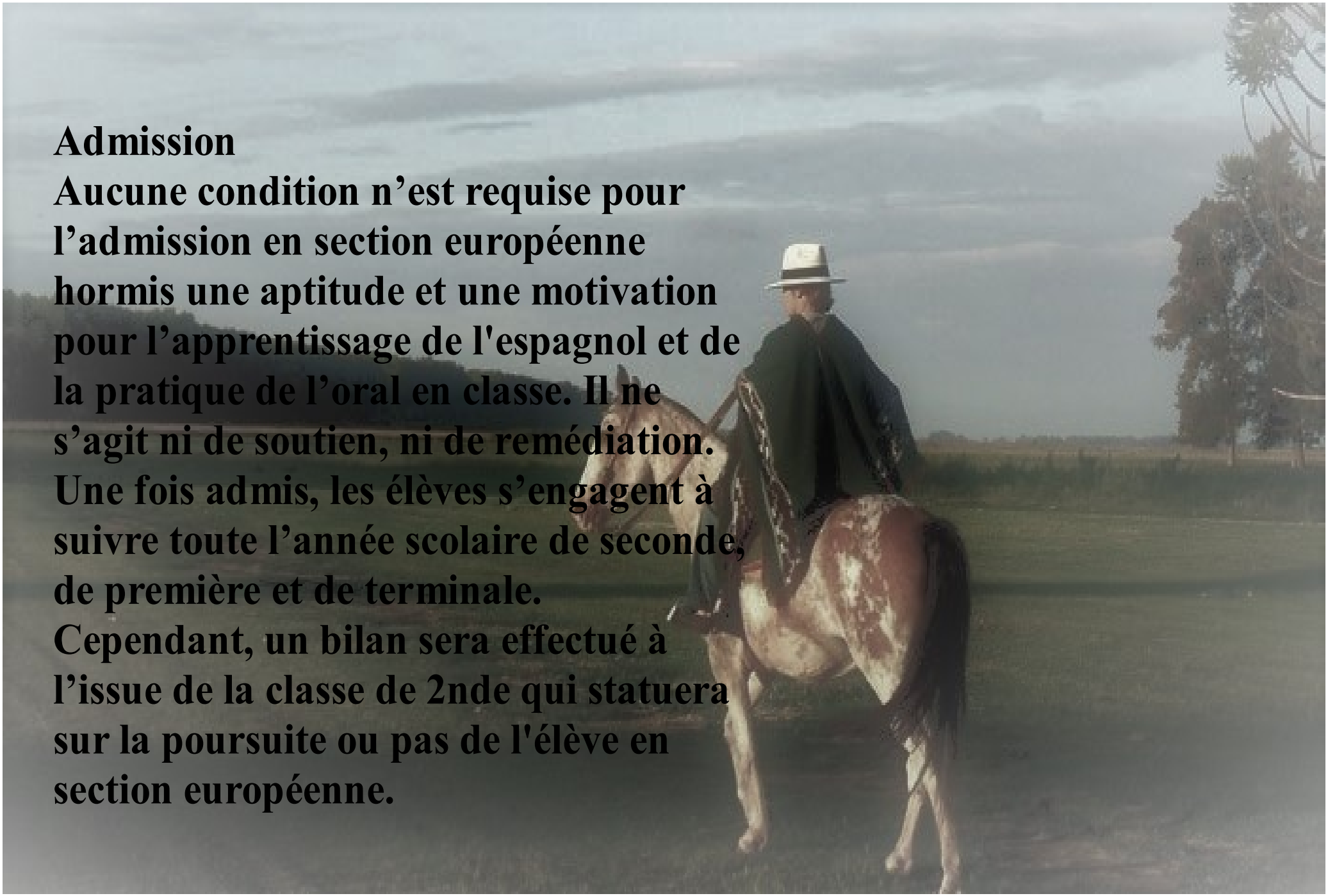


En seconde, les élèves peuvent se présenter à la certification européenne, qui permet la délivrance d'un niveau acquis. La préparation pourra se faire avec l'aide d'un professeur de langue de l'établissement.



En terminale, une interrogation orale de langue qui a lieu à la même période que les autres épreuves de contrôle continu et qui compte pour 80 % de la note globale (10 min. de préparation et 10 min. de passage)
- la note sanctionnant la scolarité de l'élève dans sa section au cours de la terminale, qui compte pour 20 % de la note globale.

La réussite permet d'obtenir la mention DNL espagnol au Baccalauréat et d'améliorer la moyenne de la note de contrôle continu.



Admission

Aucune condition n’est requise pour l’admission en section européenne hormis une aptitude et une motivation pour l’apprentissage de l'espagnol et de la pratique de l’oral en classe. Il ne s’agit ni de soutien, ni de remédiation.

Une fois admis, les élèves s’engagent à suivre toute l’année scolaire de seconde, de première et de terminale.

Cependant, un bilan sera effectué à l’issue de la classe de 2nde qui statuera sur la poursuite ou pas de l'élève en section européenne.